

Introduction

La désertification, un des importants problèmes d'environnement qui se posent à l'échelle du globe, affecte 25% des terres émergées et un sixième de la population mondiale. Elle porte atteinte particulièrement à des pays en voie de développement, notamment de l'Afrique, où sa progression menace la survie des populations.

Afin d'y remédier en coopération internationale, un traité de lutte contre la désertification a été adopté en 1994 à l'Assemblée Générale de l'ONU et entré en vigueur en 1996. Le Japon l'a ratifié en 1998. Le traité précise que les pays industrialisés doivent fournir leur aide financière et technique aux pays en voie de développement affectés par la désertification. Il attache en outre de l'importance à l'emploi des moyens techniques adaptés aux conditions locales pour toute assistance technique. Notre pays est également sollicité d'apporter sa contribution avec les techniques dont il dispose. Mais, n'ayant pas sur son territoire de régions gravement affectées par la désertification, il n'a pas suffisamment d'informations et de connaissances sur la situation réelle de pareilles régions.

Le Ministère de l'Environnement du Japon s'était engagé dans la lutte contre la désertification avant même la ratification du traité. Une de ces initiatives est illustrée par le "programme portant sur le projet expérimental de lutte contre la désertification" qu'il a réalisé, sous la direction d'un comité d'étude composé d'experts japonais, de 1995 à 2002 au Burkina Faso, pays faisant partie du Sahel occidental gravement touché par la désertification. Dans ce programme, après la recherche de sites, ont été exécutés de 1997 à 1998 les travaux de construction d'un barrage souterrain dans le village de Naré, Département de Tougouri, province de Namentenga, Burkina Faso. Des études ont été menées ensuite pour déterminer en particulier l'efficacité du barrage souterrain, son utilisation rationnelle, ses incidences sur l'environnement. Le programme s'est ainsi terminé en mars 2003.

Le présent rapport est rédigé dans l'intention de fournir non seulement au Burkina Faso mais aussi à tous les pays souffrant de la désertification ainsi qu'à l'ensemble de la communauté internationale les informations et les connaissances acquises au cours du programme. Nous espérons vivement qu'il pourra servir à lutter contre la désertification.

Mars 2004

Service des Mesures Conservatoires de l'Environnement, Ministère de l'Environnement
Overseas Environmental Cooperation Center
(Centre de Coopération Outre-mer pour l'Environnement)